

Important

A partir de la rentrée universitaire 2017/2018, les candidatures aux DU-DIU et Capacités devront OBLIGATOIREMENT être formalisées sur un serveur spécifique.

Votre participation à la formation nécessitera la validation de 2 étapes :

- ❶ Candidature à la formation
 - ❷ Inscription administrative auprès de la Faculté de Médecine de Nice
-

❶ CANDIDATURE : Calendrier et procédure

• CALENDRIER

Date de dépôt des candidatures (et transmission des pièces justificatives) : **du 02 mai 2017 au 21 juillet 2017**

Les responsables de formation auront jusqu'au 31 juillet 2017 pour valider votre candidature.

Les candidats auront ensuite jusqu'au 16 août 2017 pour confirmer leur participation à la formation.

Il est conseillé de vous inscrire (étape 2) dès confirmation de votre participation.

• PROCEDURE

Les demandes d'autorisation de participation à une formation se feront OBLIGATOIREMENT via le logiciel e-Candidat.

<https://ecandidat.unice.fr>

Vous devez déposer en même temps que votre demande :

- ✎ un curriculum vitae
- ✎ une lettre de motivation
- ✎ les diplômes validant les pré-requis nécessaires à la formation

L'ensemble de ces pièces sera examinée par le responsable de la formation sélectionnée.

Si vous êtes admis, vous devrez **confirmer votre candidature ou vous désister sur e-Candidat**. Il est fortement conseillé de confirmer ou de se désister immédiatement après la réception de la décision.

Si vous confirmez votre candidature (étape 1), vous recevrez alors par mail la lettre d'acceptation définitive qu'il faudra joindre à votre règlement lors de votre inscription administrative (étape 2)

② INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : Calendrier et procédure

- **CALENDRIER**

Du 2 mai 2017 au 22 septembre 2017

La Faculté sera fermée du 31 juillet au 20 août inclus.

- **PROCEDURE**

Il vous suffit d'envoyer **votre lettre d'acceptation accompagnée du mode de règlement choisi, la copie de votre certificat de scolarité obtenu lors de votre dernière inscription dans une université française** et une enveloppe avec vos coordonnées si vous souhaitez un relevé des droits d'inscription.

Les règlements pourront s'effectuer soit sur place soit par courrier dès confirmation de votre participation à la formation.

1. Par chèque bancaire : A l'ordre de l'Agent Comptable de l'UNS
2. Par virement : RIB sur demande par mail : du-diu-medecine@unice.fr
Le justificatif du virement bancaire est à joindre impérativement au dossier d'inscription
ATTENTION AUX FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURES DANS LE CAS DE VIREMENTS INTERNATIONAUX. CEUX-CI SONT A LA CHARGE DU CANDIDAT.
3. Par mandat cash
4. Par Attestation de prise en charge financière par l'employeur (Téléchargement de l'attestation)



Les règlements sur place par carte bancaire seront possibles uniquement du 17 au 28 juillet et du 21 août au 22 septembre

**Faculté de Médecine de Nice
Bureau de la Formation Médicale Continue (DU-DIU-CAPACITES)
28, avenue de Valombrose
06107 Nice Cedex 2**

Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00.